



# LEGALISATION DE DOCUMENTS COMMERCIAUX OU JURIDIQUES

## URUGUAY

Mise à jour : 12.01.2011

### *Liste des documents à légaliser*

#### **Documents exigés par les autorités locales**

Les autorités locales peuvent exiger la certification des signatures par un Notaire. Si ce n'est pas le cas, il faut faire légaliser la signature de la personne ayant signé le document par la Chambre de Commerce locale. Le signataire doit avoir au préalable déposé sa signature en Chambre de commerce (nous joindre une copie de sa pièce d'identité le cas échéant)

Lorsque la Traduction en Espagnol est exigée, faire faire une traduction par un traducteur assermenté. L'exemplaire Français et l'exemplaire Espagnol doivent tous les deux comporter le tampon du traducteur et le même numéro d'enregistrement. Puis faire légaliser la signature du Traducteur par la Chambre de commerce locale.

#### **Documents supplémentaires exigés par le Consulat**

Joindre une copie supplémentaire de chaque document pour la Chambre de commerce  
Et autre une copie de chaque document pour le consulat.

#### **Représentations diplomatiques obligatoires**

Ministère des Affaires Etrangères  
Consulat de l'Uruguay

### *Informations*

#### **Délai d'obtention**

24 h pour la CCI et le Ministère + 3 jours pour le consulat

#### **Tarifs consulaires**

Chambre de commerce	11 € par document
MAE	2 € par document
Consulat	80 € par document – tarif modifié régulièrement en fonction du taux du dollars

#### **Divers**

-

